

Création d'un dépôt institutionnel (DI) à l'Université Laval

Document déposé par le Vice-rectorat à la recherche et à la création (VRRCC) et le Vice-rectorat aux études et affaires internationales (VREAI)

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action Horizon 2017, l'Université Laval désire « *mettre en place une infrastructure de gestion de la production intellectuelle des membres de l'Université grâce à une plateforme de dépôt institutionnel, en collaboration avec la Bibliothèque¹* » qui permettra de soutenir et de valoriser la recherche universitaire. Cette action dont le leadership a été confié conjointement au Vice-rectorat à la recherche et à la création et à la Bibliothèque, explique cette proposition de mise en place d'une structure de travail pour le développement du dépôt institutionnel. Le mandat consiste à proposer à partir d'acquis (l'expérience d'Archimède à l'UL, mais aussi les bilans formulés par d'autres universités), un environnement de dépôt institutionnel adapté aux besoins actuels et futurs des chercheurs de la communauté universitaire. Le succès d'une telle mise en œuvre nécessite une adhésion du plus grand nombre de chercheurs possibles. C'est pourquoi une authentique démarche d'information, de communication et de dialogue s'adressant aux chercheurs de l'Université Laval devrait être privilégiée.

Après la mise en place par la Bibliothèque, au printemps 2004, d'une infrastructure pour la diffusion et la conservation des thèses et mémoires en ligne de l'UL², la mise sur pied et l'implantation d'un dépôt institutionnel complet pour la pérennisation et la diffusion de la production scientifique des membres représentent une étape importante et indispensable, à l'image des principales bibliothèques universitaires de recherche du Canada. Cette implantation est d'autant plus souhaitable suite à la décision du Conseil de la recherche du Canada ainsi que dans le cadre de la politique nationale de recherche et d'innovation du Québec (PNRI - octobre 2013) visant à encourager les chercheurs à favoriser la libre circulation des travaux scientifiques financés par des fonds publics dans un environnement de dépôt institutionnel. En plus d'être le reflet de la production scientifique des membres de l'UL, peuvent être intégrés à ce dépôt des bases de données et corpus patrimoniaux, témoins de la riche histoire scientifique de l'Université Laval.

Les réflexions et la mise en place d'un dépôt institutionnel ne peuvent cependant se faire sans prendre en considération certains enjeux incontournables pour l'Université. Tout d'abord, la protection du public doit être assurée par des mécanismes de validation de l'intégrité scientifique des documents qui seront mis en libre accès. Le dépôt institutionnel devient ainsi un gage de qualité et de sécurité pour le public. En donnant un accès libre aux publications scientifiques de haute qualité des chercheurs, il est nécessaire de s'assurer, qu'en plus de permettre un repérage efficace de ces documents, un référencement adéquat aux revues éditrices est fait, conservant ainsi la notoriété de

¹ Horizon 2017 de l'université Laval, action 4.16

² Statistiques d'accès au répertoire d'Archimède :

| | Visites | Pages vues |
|------|-----------|------------|
| 2011 | 785,182 | 1,490,980 |
| 2012 | 1,018,148 | 2,035,433 |
| 2013 | 1,323,845 | 2,595,616 |

l'UL et de ses professeurs-chercheurs. Enfin, l'enjeu économique demeure une réalité; de nouveaux modes d'édition de la communication savante et des mécanismes visant le financement du libre accès devraient être repensés afin de permettre un accès accru aux résultats de la recherche, sans pénaliser les chercheurs pour des raisons strictement économiques.

STRUCTURE DES COMITÉS ET GOUVERNANCE

Tout d'abord, une analyse d'affaires sera effectuée et proposée par la Bibliothèque. Deux comités de travail distincts sous la gouverne d'un **comité directeur** sont proposés. La mise en œuvre se ferait en deux étapes. Tout d'abord, le **comité consultatif** conseillerait le comité directeur sur une politique de gestion du dépôt institutionnel ainsi que sur les fonctionnalités essentielles à une telle application pour le chercheur. En seconde étape, le comité directeur adopterait la création d'un **comité de projet** pour le développement et la mise en production. Lors de cette deuxième étape, quelques travaux se feront de manière concomitante.

- Comité directeur (porteur du plan d'action institutionnel)
- Comité consultatif (politique, fonctionnalités et tests d'utilisabilité)
- Comité de projet (analyse technologique, développement et implantation)

En conformité avec l'action 4.16³ du quatrième objectif stratégique⁴ du plan d'action Horizon 2017 de l'Université Laval, la responsabilité de la mise sur pied d'un dépôt institutionnel a été confiée conjointement au VRRC et à la Bibliothèque. En ce sens, le Vice-rectorat à la recherche et à la création, le Vice-rectorat aux études et affaires internationales feront, de concert, le lien avec la direction de l'Université.

MANDAT GÉNÉRAL

1. Conseiller en vue de l'élaboration d'une politique de dépôt institutionnel (DI). Cette politique devra être soutenue par une procédure simple permettant le versement des documents par les utilisateurs.
2. Valider et implanter une solution technologique répondant aux besoins de la communauté des chercheurs, flexible, configurable et permettant une bonne interopérabilité.
3. Proposer des moyens et actions visant à soutenir le libre accès à l'Université Laval et à sensibiliser la communauté universitaire.

³ ACTION 4.16 - Mettre en place une infrastructure de gestion des données de recherche des membres de l'Université grâce à une plateforme de dépôt institutionnel, en collaboration avec la Bibliothèque. [VRRC, BRC, BUL]

⁴ OBJECTIF 4 - Assurer un développement efficace de la recherche et de la création

MANDATS PAR COMITÉ

MANDAT SOMMAIRE DU COMITÉ DIRECTEUR

- S'assurer de l'atteinte de l'objectif 4.16 du plan d'action de l'Université Laval, soit la création d'un dépôt institutionnel.
- Créer et mandater les comités nécessaires à l'atteinte de cet objectif.
- Assurer un leadership pour que les comités aient accès aux ressources nécessaires pour la mise en place d'un dépôt institutionnel.
- Présenter les recommandations des comités à la direction de l'Université.
- Assurer le suivi des affaires et des travaux des comités.
- Valider l'analyse d'affaires proposée par la Bibliothèque⁵.

MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF

Axe 1 : Le dépôt institutionnel

Politique d'utilisation du dépôt institutionnel (DI)

- Valider l'analyse d'affaire proposée par la Bibliothèque.
- Proposer des orientations sur l'utilisation du DI.
- Rédiger les politiques d'utilisation du DI.
- Proposer les moyens et actions nécessaires afin de gérer le changement et favoriser l'adhésion au DI et son utilisation.

Fonctionnalités et tests d'utilisation

- Valider et prioriser la liste des fonctionnalités (indispensables et souhaitables) proposée par l'analyse d'affaires.
- Tester la solution technologique de manière itérative, au fur et à mesure de son développement, et son implantation par le comité de projet.

▪ ⁵ Rôle : (1) Consulter les parties prenantes de la communauté universitaire sur la portée et les fonctionnalités indispensables et souhaitables à un DI; (2) Faire état des politiques de DI et des orientations dans différentes universités comparables; (3) Effectuer un inventaire des outils et applications existantes et de leurs fonctionnalités et faire des propositions; (4) Rédiger et soumettre une analyse d'affaires complète sur le projet de DI de l'UL.

Axe 2 : Le libre accès

- Entamer un dialogue autour du libre accès à l'instar de l'ensemble des grandes universités canadiennes.
- Faire un tour d'horizon des politiques et des actions soutenant le libre accès dans d'autres universités (veille).
- Proposer des actions visant à soutenir le libre accès à la Bibliothèque et à l'Université; sensibiliser la communauté universitaire pour favoriser l'adhésion des auteurs de la recherche.

MANDAT SOMMAIRE DU COMITÉ DE PROJET

Implantation de la solution technologique

- S'assurer du suivi et du respect de l'échéancier.
- S'assurer du respect des coûts projetés.
- Déterminer le moment de la mise en production du DI.

Le chef de projet aura le rôle de :

- déterminer et coordonner les ressources nécessaires à l'implantation de la solution;
- coordonner les tests d'utilisabilité à effectuer par le comité consultatif avant la production, au fur et à mesure des développements;
- veiller au développement, à la l'implantation et à la mise en production du DI.

ÉCHÉANCIER PRÉLIMINAIRE

Il s'agit de l'échéancier que nous prévoyons actuellement, sous réserve des conclusions de l'analyse d'affaires et des composantes/solutions technologiques qui seront retenues.

Phase 1 : la mise en place du dépôt institutionnel

1. Analyse d'affaires par la Bibliothèque : consultation des parties prenantes à l'UL, tour d'horizon des politiques de DI et des orientations dans différentes universités canadiennes - mai 2014
2. Comité directeur : entériner l'analyse d'affaires - mai 2014
3. Comité consultatif : proposition d'une politique de DI pour l'UL - juin 2014
4. Comité consultatif : validation de la liste des fonctionnalités, d'outils potentiels et des choix technologiques - juin 2014
5. Approbation du Comité directeur - juin 2014

6. Création du comité de projet - juin 2014
7. Comité de projet : développement, tests d'utilisabilité et mise en production -juillet à janvier 2015
8. Lancement du dépôt institutionnel – hiver 2015

Phase 2 : le libre accès

1. Entamer un dialogue sur le libre accès au sein de la communauté : mai 2014
2. Effectuer un tour d'horizon des universités canadiennes soutenant le libre accès : mai 2014
3. Déposer un rapport proposant des actions soutenant le libre accès : août 2014

SOUTIEN ACQUIS ET CONDITIONS DE SUCCÈS

- Un récent sondage mené par le VRRC indique que plus de 70 % de professeurs sont en faveur du libre accès, ce qui soutient la création d'un dépôt institutionnel pour la diffusion possible de la production intellectuelle des membres de l'Université.
- Les membres de l'AELIES endossent également la mise sur pied d'une infrastructure de dépôt institutionnel ainsi que le libre accès.
- Le VRRC soutient la création d'un dépôt institutionnel favorisant ainsi l'adhésion des professeurs utilisateurs du service.

PROJET DE COMPOSITION DES COMITÉS

COMITÉ DIRECTEUR (composition à compléter)

Le comité sera composé de personnes responsables de vice-rectorats, d'unités ou services relevant directement de la direction de l'Université (VREX, VRRC, VREAI, BUL ...). Ce comité sera donc garant des recommandations et du plan d'action institutionnel.

- Sophie d'Amours, vice-rectrice à la recherche et à la création
- Bernard Garnier, vice-recteur aux études et aux activités internationales
- René Lacroix, vice-recteur adjoint aux systèmes d'information
- Loubna Ghaouti, directrice de la Bibliothèque
- Guy Bilodeau, directeur, soutien à la recherche et à l'apprentissage de la Bibliothèque

COMITÉ CONSULTATIF

Le comité sera composé de personnes qui ont un intérêt particulier ou des compétences spécifiques sur les questions de la diffusion de la communication savante et de la libre circulation des publications scientifiques, des représentants de différents domaines de la recherche ou groupes d'acteurs de la recherche, ainsi que des représentants du Vice-rectorat à la recherche et à la création (VRRC) et du Vice-rectorat exécutif et au développement (VREX). Il sera présidé par la Bibliothèque.

- Guy Bilodeau, directeur, soutien à la recherche et à l'apprentissage, Bibliothèque de l'Université Laval, président du comité.
- Pierre Lasou, bibliothécaire spécialisé, gestion et diffusion de la communication savante, Bibliothèque de l'Université Laval
- Lucie Girard, adjointe à la vice-rectrice, directrice du Bureau de la recherche, Vice-rectorat à la recherche et à la création
- Michel Jacques, directeur, Bureau de planification et d'études institutionnelles, Vice-rectorat exécutif et au développement
- 4 professeurs (sciences pures et appliquées, sciences de la santé, lettres et sciences humaines, sciences sociales - à déterminer)
- 2 conseillers en développement de la recherche;
- Un étudiant mandaté par l'ÆLIÉS (à déterminer);
- Eve Richard, conseillère à la documentation, bibliométrie, Bibliothèque de l'Université Laval

Des participants pourront être invités de manière ponctuelle afin de discuter de sujets particuliers ou pour des consultations spécifiques.

COMITÉ DE PROJET (à élaborer par le Comité directeur)
(Incluant tous les intervenants institutionnels nécessaires)

12 mars 2014